



Regroupement syndical

RS / USHU-U4U

Unité et Solidarité Hors Union

Union pour l'Unité

Bruxelles, le 20 février 2017

**NOTE À L'ATTENTION DE MME IRÈNE SOUKA
DIRECTEUR GÉNÉRAL DG HR**

Objet: Demande de conciliation "projet de DGE agents contractuels"

Suite au processus de concertation à propos de la DGE Agents Contractuels, nous demandons une conciliation.

A cette occasion, nous souhaitons améliorer le résultat de la concertation politique sur les trois points qui suivent. Nous souhaitons également obtenir, lors de cette conciliation, l'engagement de la tenue dans un futur proche d'une réunion technique pour préciser certains points obtenus lors de nos négociations, dont la portée ne peut en l'état être appréciée.

1) S'agissant tout d'abord de l'article 14 de la DGE, nous notons l'amélioration de la proposition initiale qui offre des possibilités intéressantes de mobilité. Mais les dispositions proposées ne créent pas le marché de l'emploi que nous avons demandé et qui pour nous est essentiel. Ce marché doit être le plus accessible possible aussi bien à nos collègues AC 3ter que 3bis, afin de faciliter l'accès à l'emploi dans un souci d'égalité des chances. Cette approche constitue une réponse aux attentes des collègues AC 3ter ayant déjà atteint la limite de 6 ans imposée par le statut. Elle permettra également à notre institution de pouvoir maintenir en son sein ses meilleurs éléments.

2) Concernant ensuite la carrière des agents contractuels, nous proposons d'améliorer le classement à l'entrée en service des agents contractuels 3 ter et 3 bis, pour le rendre plus juste et plus attractif. A cette fin, il serait utile de recevoir la

fiche financière afin d'évaluer l'impact de cette amélioration. Notre demande fait écho aux propos relatifs aux aspects budgétaires par le commissaire OETTINGER, lors de sa première rencontre avec les syndicats. Ce dernier s'est en effet dit prêt à envisager des dépenses qui seraient justifiées.

3) Notre dernière demande est de voir complétée et concrétisée par le nouveau commissaire la déclaration politique de Mme Georgieva, afin de mieux définir la politique de la Commission pour les AC, sa mise en œuvre, que nous souhaitons plus centralisée au niveau de vos services, ainsi que son articulation à l'ensemble de la politique de ressources humaines.

Par ailleurs, nous souhaitons l'engagement de la Commission de traiter, lors d'une future réunion à caractère technique, les différents aspects des sujets suivants:

- Durée des listes de sélection existantes, en vue de leur prolongation, mesures d'accompagnement pour le personnel déjà en place, modalités de la sélection à venir des AC,
- définition des nouveaux taux améliorés de reclassement des agents contractuels,
- calendrier et modalités de l'exercice de changement de groupe de fonction des AC,
- le calendrier des concours internes.

U4U / RS souhaite, au terme de cette phase d'élaboration d'une politique du personnel contractuel, engager avec le personnel et la Commission une réflexion commune concernant la mise en place, le moment venu, d'un cadre amélioré pour l'utilisation du personnel contractuel dans l'avenir. Cette réflexion peut s'insérer dans la réflexion à moyen terme sur la politique du personnel à laquelle le commissaire OETTINGER, lors de sa rencontre avec la représentation du personnel, s'est déclaré prêt à s'engager au cours du second semestre de cette année.

Ce nouveau cadre, tout en améliorant les opportunités de mobilité, de carrière, et d'intégration du personnel contractuel devra également illustrer la défense de notre paradigme commun d'une fonction publique permanente, compétente, et indépendante.

U4U/USHU/RS

Georges Vlandas / Helen Conefrey

(po) Georges Vlandas